

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 13 avril 2023

N°

N° applicatif 5494

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT DE HAUT NIVEAU - SOUTIEN AUX CLUBS D'EXCELLENCE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace désigne comme « GOLD » les clubs d'excellence alsaciens de haut niveau ayant des équipes de sports collectifs, masculins et féminins, évoluant au premier niveau professionnel de leur discipline et comme « SILVER » ceux évoluant au second niveau professionnel.

Il vous est proposé dans le présent rapport de soutenir pour la saison sportive 2022/2023, 7 clubs GOLD et 5 clubs SILVER en attribuant des subventions de fonctionnement d'un montant de 615 585 €.

Lors du Budget Primitif 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 6 179 287 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

En 2023, suite à un travail de convergence de ses dispositifs, la Collectivité européenne d'Alsace a défini et voté le 6 février dernier la nouvelle politique sportive alsacienne qui s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- La pratique des sports de nature en Alsace, pour en faire une expérience unique,
- Bien vivre son sport en Alsace à tous les âges de la vie,
- Promouvoir le sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement,
- Faire rayonner et rendre attractive l'Alsace grâce au sport.

Un nouveau dispositif pour soutenir le dynamisme des clubs quels que soient leur taille et leur niveau sportif (clubs locaux, clubs de niveau national, clubs de très haut niveau ...) a ainsi été mis en place : au total 2 860 000 € seront consacrés en 2023 aux clubs alsaciens, du plus petit club rural jusqu'au grand club d'excellence.

Par une pratique d'excellence, ces clubs valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Il vous est présenté dans ce rapport une première série de subventions de fonctionnement pour un engagement total de 615 585 € en dépenses de fonctionnement en faveur de clubs alsaciens de haut-niveau, éligibles aux dispositifs en vigueur.

A. Le soutien aux clubs GOLD

7 clubs alsaciens évoluent au premier niveau professionnel. Ils développent des valeurs d'excellence et d'exemplarité qui contribuent à la valorisation du territoire et qui sont source d'inspiration pour de nombreux pratiquants.

De plus, leurs résultats et l'image positive qu'ils véhiculent participent activement à la mise en lumière de l'Alsace tout en favorisant la promotion de la pratique sportive.

L'attractivité de ces clubs se caractérise notamment par : leur capacité à rayonner sur le territoire auprès d'autres clubs, la qualité de leur structuration et la cohérence de leur modèle économique, leur capacité à former des jeunes pour atteindre le haut niveau (centre de formation), l'existence d'un projet de club formalisé à 2 ans minimum, la qualification de leurs encadrants et arbitres, les partenariats médias et économiques, la stratégie de communication, l'affluence du public, leur histoire...

Ces clubs bénéficient d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace fondé, d'une part, sur les actions à mener dans les territoires par le biais d'une subvention soumise au vote dans le cadre du présent rapport, et, d'autre part, sur de l'achat de prestations pour la mise en œuvre de la visibilité de la Collectivité européenne d'Alsace, de la billetterie, régulièrement proposée au bénéfice des publics prioritaires de la Collectivité (enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, collégiens, acteurs du monde sportif, ...), ainsi que des rencontres thématiques permettant l'échange entre divers milieux socio-professionnels.

Le montant du soutien apporté par la collectivité est déterminé dans le cadre d'un dialogue exigeant et continu avec chaque club. Il dépend du niveau de classement, de la participation régulière dans les coupes européennes, de l'attractivité et du rayonnement du club, et de l'intérêt que suscite la discipline auprès du public.

Pour la saison sportive 2022/2023, le versement d'une subvention concerne les clubs suivants, qui mettent en œuvre des actions d'intérêt général tout en contribuant à la promotion de leurs pratiques respectives et au développement d'un encadrement toujours plus qualitatif :

- Le Racing Club de Strasbourg Alsace
- La SIG Strasbourg
- Le Volley Mulhouse Alsace
- Les Scorpions de Mulhouse
- Le Team Strasbourg – Water-polo
- Le Sélestat Alsace Handball
- Le Mulhouse Water-polo

Vous trouverez en annexes au rapport les conventions correspondant aux subventions de fonctionnement qu'il vous est proposé d'accorder à ces clubs pour un montant de 465 585 € ainsi que le détail du projet d'actions de chacun d'entre eux.

Il est à noter que le montant global des aides proposées pour 2023 (subventions et prestations) est identique aux montants accordés les années précédentes sauf en ce qui concerne le SAHB : l'augmentation du soutien est liée à sa montée au plus haut niveau français après ses résultats sportifs de la saison précédente.

B. Le soutien aux clubs SILVER

Pour les clubs « SILVER » évoluant au second niveau professionnel qui mènent notamment des actions auprès des publics cibles de notre Collectivité (collégiens, personnes en situation de handicap, enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance etc.), le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace se concrétisera par une subvention de fonctionnement de 30 000 € par club soit un montant total de 150 000 €.

Pour la saison sportive 2022/2023, cinq clubs sont éligibles à ce soutien financier :

- le club d'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.)
- le club Strasbourg Illkirch-Graffenstaden (S.I.G. ASSOCIATION)
- le club Alliance Sport Alsace Basket-ball (A.S.A.)
- le club Racing Club Strasbourg Alsace (R.C.S.A.)
- le club Strasbourg Eurométropole Handball (S.E.H.B.)

Vous trouverez en annexes au rapport, les conventions correspondant aux subventions qu'il vous est proposé d'accorder à ces clubs ainsi que le détail du projet d'actions de chacun d'entre eux.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 615 585 € aux bénéficiaires dont le détail figure dans les annexes 13 et 14 jointes au présent rapport, au titre de la saison sportive 2022/2023.
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat correspondantes jointes au rapport (annexes 1 à 12) avec les clubs suivants : Racing Club de Strasbourg Alsace, SIG Strasbourg, Volley Mulhouse Alsace, Scorpions Mulhouse, Team Strasbourg Water Polo, Sélestat Alsace Handball, Mulhouse Water Polo, Achenheim Truchtersheim Handball, SIG Association, Alliance Sport Alsace Basket-ball, Racing Club de Strasbourg Alsace, Strasbourg Eurométropole Handball.
- de déroger au règlement budgétaire et financier de la Collectivité concernant la validité et la caducité des subventions.
- de préciser que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P209</i>	<i>O001</i>	<i>P209E01</i>	<i>T80</i>	<i>(1118) 65-65748-326</i>	<i>615 585 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>615 585 €</i>

- de préciser que le versement des subventions en faveur des 7 clubs de haut niveau GOLD s'opérera en deux fois, soit 50 % à la signature de la convention et le solde au cours du second semestre, après réalisation des actions soutenues et sur production des justificatifs mentionnés dans chaque convention. Les subventions octroyées en faveur des 5 clubs de haut niveau SILVER feront l'objet d'un versement unique après signature des conventions correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.